

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR RAYMOND VERGÈS

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N°21818 - 80ÈME ANNÉE

COMMUNIQUÉ DE LA PLATEFORME RÉUNIONNAISE ÉPIDÉMIE DE CHIKUNGUNYA, UNE GESTION DÉPASSÉE

L'épidémie de chikungunya a touché d'ores et déjà plus de 100 000 personnes à La Réunion, causé des situations graves, dont des hospitalisations pour de trop nombreux nourrissons, et des décès. Cette situation est inacceptable au vu de l'aggravation rapide de cette crise contrairement aux messages des autorités sanitaires locales.

Nous ne pouvons que regretter ces chiffres. La gestion de cette épidémie souligne de manière évidente l'impréparation globale de notre territoire malgré les expériences des crises précédentes, malgré les rapports parlementaires des sénatrices Gélita Hoarau et Anne Marie Payet, malgré le rapport de la commission d'enquête des députés Ericka Bareigts puis Philippe Naillet.

Il est urgent d'adopter une stratégie locale, basée sur les compétences du territoire et notamment des associations et des collectivités locales, renforcer notre système de prévention avec les moyens afférents, de gestion des risques sanitaires et plus précisément épidémiologique.

Dès la nomination du nouveau gouvernement, nous avons alerté les ministres concernés sur la situation sanitaire grave liée à un risque d'épidémie de chikungunya sur notre île.

Forts de l'expérience de l'épidémie de 2005 et 2006, nous avons réclamés des mesures pour enrayer la propagation du virus. En effet, les conséquences humaines et sanitaires (244 000 malades soit 1/3 de la population, 204 décès), économiques

(entreprises à l'arrêt et baisse drastique de l'arrivée de touristes) et écologiques (pulvérisations nocturnes massives avec destruction d'insectes, autres que le moustique, indispensables dans nos écosystèmes et des chaînes alimentaires) avaient été désastreuses.

Nous avons insisté sur trois points essentiels :

- L'intensification de la Lutte Anti-Vectorielle avec les moyens nécessaires. Or, nous avons dû nous mobiliser pour défendre les financements des PEC LAV et l'arrivée de forces militaires supplémentaires, sans que l'on sache à quelles missions elles seront affectées, ni quelles sont leurs compétences en matière de lutte antivectorielle et de protection des populations exposées, est un constat d'échec de la stratégie de l'ARS.
- La protection des personnes malades et saines en s'assurant de la disponibilité des répulsifs et moustiquaires et du blocage des prix, en communiquant sur les modes de transmission de l'infection. Or est évoqué actuellement un risque de pénurie des produits anti-moustiques sur l'île avec en parallèle des tensions sur les prix. Aucune action n'a été entreprise pour sécuriser les prix et la distribution de ces produits indispensables. La prise en charge des femmes enceintes est apparue tardivement comme une priorité avec un manque de moustiquaires et produits anti-moustiques dans les maternités.

- Une politique de vaccination d'ampleur visant à protéger l'ensemble de notre population. Or nous ne sommes toujours pas dans cette situation et le retard accumulé laisse perplexe, des personnes pourtant à risque refusent de se faire vacciner. Les premières vaccinations ont eu lieu début avril alors que nous avons déjà atteint le pic de l'épidémie selon les dires des autorités sanitaires et que les personnes les plus à risques (femmes enceintes, nouveau-nés, personnes souffrant de comorbidités et personnes âgées n'ont pas toutes encore eu accès à la prévention).

Nous ne pouvons que dénoncer l'inefficacité des réactions face à l'épidémie dès septembre 2024 quand les premières alertes ont été lancées et encore plus depuis que les autorités ont déclenché leurs plans sanitaires depuis la mi-janvier, soit il y a trois mois.

Légitimement, nous posons aujourd'hui certaines questions :

- L'État n'est-il pas en capacité d'envisager les impacts chroniques sur les populations fragiles ?
- L'État n'est-il pas dans une stratégie d'immunité collective depuis le début en espérant qu'il n'y ait pas trop de décès ?
- Est-ce que la question budgétaire et du financement de l'Assurance Maladie justifie-t-elle d'accepter la perte de vies humaines seraient-elles à 10 000 km de Paris ?
- Est-ce une question de compétences et d'absence totale de prise en compte des crises précédentes ?
- Auraient-ils privilégié l'option immunité collective si l'épidémie s'était déclarée dans une région hexagonale ?

À la lumière de la vaccination généralisée lors de la crise sanitaire du H1N1 et le confinement imposé à La Réunion en mars 2020 pour combattre la Covid alors qu'aucun cas n'avait été enregistré

localement.

Légitimement, nous considérons d'ores et déjà qu'un bilan et qu'une analyse des éléments positifs ou négatifs relatifs à la gestion de cette crise doit être réalisé dans les délais les plus rapides pour en tirer tous les enseignements nécessaires. Ce d'autant plus que notre hiver austral (plus faible circulation de l'épidémie) va correspondre avec l'arrivée de l'été dans l'Hexagone où le moustique tigre (*aedes albopictus*) est déjà bien implanté.

Nous proposons ainsi la réalisation d'une mission flash par l'Assemblée nationale ou le Sénat sur la gestion de cette nouvelle crise sanitaire à La Réunion. Nous restons mobilisés pour que les erreurs prévisibles ne se renouvellent pas malheureusement au prix de vies humaines.

Et pour cela, nous préconisons l'instauration d'une instance décisionnaire localement pour assurer une gestion décentralisée, pérenne et plus autonome de ces crises sanitaires et médicales (Chikungunya, Dengue, Covid, Leptospirose), associant les autorités sanitaires, des élus et des citoyens locaux pour que les politiques menées soient mieux adaptées, notamment dans leur temporalité, et donc plus efficaces.

La Réunion, malheureusement exposée à de probables nouveaux épisodes, est prête à en faire l'expérimentation.

Éricka BAREIGTS - Maire PS de Saint-Denis
Maurice GIRONCEL - Maire PCR de Sainte-Suzanne
Olivier HOARAU - Maire Ansanm du Port
Audrey BÉLIM - Sénatrice PS
Christophe ESTÈVE - Place Publique
Philippe NAILLET - Député PS
Geneviève PAYET - EELV

EMMANUEL MACRON ANNONCE UN PLAN DE « REFONDATION » DE MAYOTTE DE PLUS DE 3 MILLIARDS D'EUROS SUR 6 ANS

Ce financement comportera « des fonds nationaux », mais aussi « des fonds européens », et les bailleurs internationaux seront mobilisés.

Le président Emmanuel Macron a peut-être entendu l'appel du maire de Mamoudzou, Ambdilwahedou Soumaila qui déclaré sur FranceInfos, « *j'espère que quand il reprendra l'avion, ses décisions seront suivies par des faits. Beaucoup d'annonces avaient été faites en décembre, mais à date, aucune collectivité n'a touché aucun euro. Elles doivent se débrouiller par elles-mêmes* ».

Cette annonce a été faite lors du Conseil des ministres en visioconférence depuis Mayotte, le 21 avril, afin de présenter un projet de loi programme très attendu sur la « *refondation* » de l'archipel, quatre mois après le passage dévastateur du cyclone Chido.

Le plan de « *refondation* » de Mayotte devrait comporter une enveloppe de plus de 3 milliards d'euros sur six ans, a annoncé le 21 avril Emmanuel Macron, en visite dans l'archipel. Il a présenté le projet de loi de programmation, quatre mois après le passage dévastateur du cyclone Chido.

Ce financement de 3,2 milliards d'euros prévu entre 2025 et 2031 selon l'Élysée « *aura vocation, avec des clauses de revoyure, à être régulièrement passé en revue* », a ajouté le chef de l'État. Il comportera « *des fonds nationaux* », mais aussi « *des fonds européens* », et « *les bailleurs internationaux que nous souhaitons mobiliser* ».

Ce texte comprend aussi un volet important de lutte contre l'immigration clandestine depuis les Comores. Il a été présenté en vue d'une adoption par le Parlement d'ici l'été,



a-t-on précisé.

Cette loi d'urgence vise à faciliter la reconstruction de Mayotte via des assouplissements des règles d'urbanisme et de commande publique, a déjà été adoptée en février.

La loi de refondation, beaucoup plus large, comprend des « *mesures plus structurelles permettant le développement économique et social du territoire sur de nouvelles bases* », selon le ministre des Outre-mer Manuel Valls.

Mayotte, le département le plus pauvre de France, est confronté à plusieurs défis majeurs : une forte pression migratoire, un habitat précaire avec de nombreux toits de tôle et bidonvilles, ainsi que des difficultés économiques et sociales.

Ce texte, attendu depuis plusieurs années par les élus mahorais, prévoit notamment un durcissement des conditions d'obtention du titre de séjour dans l'archipel, une aide au retour volontaire et la facilitation des évacuations d'habitats insalubres et illégaux.



AKOZ PA IN AKOR RANTRE NOU POU TRAPE NOUTE DÉVLOPMAN DURAB ?

Mézami nou lé pi ofisyèlman koloni dopi la loi 19 mars 46 .Nou la vni départman épizapré réjyon. L'érop la done nou in léstatu réjyon périfèrik. Nou la vi dé shoz améyore mé nou la vi galman dé shoz dégréné. Konm i di nou néna dé voiyann dann vèr, nou néna galman dé voiyann dann rouj. Mé sak ni yèmré avoir, sé in bon dévlopman dirab, ni kour ankor déyèr dopi dé zané é dé zané san trapé.

Dan la franss laba, i shanj prézidan shak éstan épi i shanj galman d'majorité mé lo bann projé kissoi bann projé d' sirkonstanss, kissoi bann projé dsi lo lon tèrm ziska zordi i done pa nou satisfakssion. Prézidan i shanj sinkan an sinkan-avan té sétan an sétan, é lo bann majorité i shanj galman mé lo rézilta lé pa la. In pé i di i fo shanj lozissyèl, in pé i parl in mal dévlopman.

Nou néna, an parmi bann klass politik inn an parmi bann klass politik lo pli éspérimanté. La pa zidé i manke anou, la pa in vizyon dé shoz i fé défo, mé toulmoune i rokoné noute bann zinstitission lé pa sak i fodré anou pou nou avanss sèryèzman.

Souvan noute kamarad Gironcel i parl d'in dévlopman par bann rényoné pou bann rényoné. Parti kominiss la fé vinn-sin k propozission é son bann propozission i sanm sa lé bon pou nou.

Tazantan lo bann politik droite konm gosh i rokoné k'i pé pi kontinyé konmsa- aprémidi-la mwin la antann lo Prézidan konsèy départmantal apré parl in projé rényoné pou amenn anou dann dévlopman... Sé pou sa, mwin lé sirèsèrtin dann lo péizaz politik la Rényon néna sirman bann tandanss épi bann parti lé paré pou antann azot épi fé in bon plan d'dévlopman durab.

L'éta koué i fé li ladan ? Mi panss li ossi li souète dé shoz nou ossi ni souète alor konm di lo konte : ni antan pa pars noute toute lé dakor rantre nou ? Sèryèzman mézami, lé tan pou nou dévloper anou avèk in bon plan d'dévlopman ni pé fèr par nou-mèm éakoz pa inloi d'programassion pou mète sa an èv ? Akoz pa in statu k'i rokonétre noute majorité ?

A bon antandèr salu !

Justin

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
74ème année

Directeur de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau; 1947-1957: Raymond Vergès;
1957-1964: Paul Vergès; 1964-1974: Bruny Payet; 1974-1977:
Jean Simon Mounoussany Amourdom; 1977-1991: Jacques
Sarpédon; 1991-2008: Jean-Marcel Courteaud; 2008-2015:
Jean-Max Hoarau; 2015: Ginette Sinapin

6 rue du général Emile Rollad
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

Tél.: 0262 55 21 21 - Email : redaction@temoignages.re

Site Web: www.temoignages.re

Tél : 02 62 55 21 21

Publicité: publicite@temoignages.re

CPPAP: 0916Y92433